

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANCON

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ÉCRINS**

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Absents :

Excusés : 2

Pour : 24

Contre :

Abstention :

**DÉLIBÉRATION DU 31 MAI 2018
N° 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 MAI 2018**

Secrétaire de séance : Michel ENGILBERGE

Présents : Claire CHRISTIAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Robert ETIENNE, Camille FAURE, Martin FAURE, Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Ghislaine LOMBARD, Roger MOUTIER, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Gérard SEMIOND, Patrick VIGNE

Pouvoirs : Elysabeth RICHARD à Marie Noëlle DISDIER
Michel FRISON à Cyrille DRUJON D'ASTROS
Joel GIRAUD à Patrick VIGNE
Jean Robert RICHARD à Serge GIORDANO
Francis CHAUD à Michel ENGILBERGE

Excusés : Mary lyne VAUCHERE, Michel CHEYLAN

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai, à 18h30 la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, à la Mairie de Puy Saint Vincent, après convocation légale du 17 MAI 2018, sous la Présidence de Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Objet : Subventions 2018 aux athlètes de haut niveau

- Vu les demandes de subvention des athlètes de haut niveau.
- Vu la proposition du Comité Paritaire du 17 mai 2018.

Le Président propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux athlètes de haut niveau comme suit :

Nom Prénom	CATEGORIE 2018	2018
Monsieur Damien ROCHAS	Relève	600,00 €
Mademoiselle Anouck BESSY	Senior	600,00 €
Mademoiselle Lilou LAFAY	Espoir	300,00 €
Monsieur Antoine PHILIPP	Relève	600,00 €
Mademoiselle Alexia QUEYREL	Junior	600,00 €
Mademoiselle Meryl DELFERRIERE	Sénior	600,00 €
Monsieur Gaël ADISSON	Espoir	300,00 €
Mademoiselle Mallaurie MATTANA	Relève	600,00 €
Monsieur Quentin FURONE	Espoir	300,00 €
Monsieur Bastien NIEL	Espoir	300,00 €
Mademoiselle Louise FOURBET	Espoir	300,00 €
Monsieur Diego FOURBET	Relève	600,00 €
TOTAL		5 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Précise que ces sommes sont inscrites à l'article 6574 du BP 2018.
- Autorise le Président à mandater ces subventions.
- Autorise le Président à signer les conventions et Arrêtés fixant les modalités de versement des subventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Nomenclature acte : 7-5

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le 06.06.2018.

De la publication le 06.06.2018.